

FICHES ACTIONS



Axe 0 : CONDUITE DE PROJET

Fiche-action n° OA : Animation du PAPI : 1 ETP durée 2 ans

Objectif de l'action : Assurer le pilotage, la coordination et l'animation du programme d'actions de prévention des inondations de l'agglo
Description de l'action : L'animation et la coordination du PAPI de l'agglo seront assurées par un chargé de mission sous la direction du chef de projet du PAPI de la CACL (cheffe de projet hydraulique pluviale GEMAPI déjà en poste). Montant prévisionnel : 1 ETP sur 2 ans : 100 000 €
Territoire concerné : <i>Tout le territoire de la CACL</i>
Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service PLUVIAL</i>
Échéancier prévisionnel : <i>Mi 2020 à mi 2022</i>
Plan de financement : <i>BOP 181 : 40 %</i> <i>CACL : 40 %</i> <i>CTG : 20 %</i>
Indicateurs de suivi/réussite : <i>Pilotage et déroulement du PAPI d'intention</i> <i>Mise en œuvre des différentes phases et réalisation du dossier du PAPI complet</i>

Axe 0 : CONDUITE DE PROJET

Fiche-action n° OB : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des cahiers des charges des études techniques

Objectif de l'action : Mettre en œuvre le PAPI d'intention pour élaborer le programme du PAPI complet et répondre aux critères nationaux selon les décisions et orientations du comité de pilotage
Description de l'action : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consistera à rédiger le cahier des charges de l'étude hydraulique pour élaboration du programme PAPI et assurer l'analyse technique et financière des offres. Montant prévisionnel : 10 000 €
Territoire concerné : <i>Tout le territoire de la CACL</i>
Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service PLUVIAL</i>
Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2020</i>
Plan de financement : 50 % CACL 50 % FPRNM
Indicateurs de suivi/réussite : <i>Finalisation du cahier des charges de l'étude hydraulique et sélection d'un candidat</i>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1A : Installation et maintenance de 9 stations de mesures de débits

Objectif de l'action :

Acquérir des données sur les débits des petits cours d'eau, les débits de petits bassins versants homogènes afin de :

- Disposer de données permettant d'étudier le fonctionnement hydrologique des cours d'eau côtiers et zones humides associées (très peu de données disponibles)
- Intégrer ces données dans simulations hydrauliques
- Définir les paramètres de calcul des débits caractéristiques pour les petits bassins versants en Guyane (coefficient de ruissellement, temps de concentration)

Description de l'action :

Mise en place de 9 stations de mesure de débits (6 exutoires de petits bassins versants et 3 cours d'eau côtiers hors influence de la marée)

Exploitation et maintenance des stations

Coût : 400 000 €

Territoire concerné :

Île de Cayenne

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Office de l'eau Guyane

Pilotage : service Connaissance et suivi de la ressource en eau

Échéancier prévisionnel :

2021

Plan de financement :

50 % FPRNM

45 % OEG

5 % CAACL

Indicateurs de suivi/réussite :

Acquisition de données sur les 9 stations

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1B : Installation et maintenance de 10 stations de mesures de niveaux d'eau avec télétransmission

<p>Objectif de l'action : Acquérir des données en temps réel sur les niveaux d'eau dans les canaux, cours d'eau et zones humides afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Disposer de données permettant d'étudier le fonctionnement hydrologique des cours d'eau côtiers et zones humides associées (très peu de données disponibles)- Intégrer ces données dans simulations hydrauliques- Mettre en place un système d'avertissement local aux crues
<p>Description de l'action : Mise en place de 10 stations de mesure de niveau d'eau rattachée en m NGG avec transmission automatique des données par GSM Exploitation et maintenance des stations Coût : 100 000 €</p>
<p>Territoire concerné : <i>Île de Cayenne</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service Eaux pluviales</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel :</p>
<p>Plan de financement : <i>FPRNM : 50 %</i> <i>OEG : 45 %</i> <i>CACL : 5 %</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Acquisition de données fiables en temps réel sur les 10 stations</i></p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1C : Remise en service d'un marégraphe sur l'île de Cayenne

<p>Objectif de l'action :</p> <p>Suite au démontage des marégraphe de l'Îlet la Mère et Dégrad des Cannes en décembre 2017, actuellement seules les données du marégraphe situé aux îles du Salut à 50 km de la côte sont enregistrées et transmises au SHOM en Guyane.</p> <p>Les hauteurs d'eau en mer à la côte sont nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caler les modèles hydrauliques concernant les inondations par débordements de cours d'eau et submersion marine - disposer d'un suivi permettant d'assurer la veille inondation et submersion marine - réaliser les études météo-océanographiques et climatiques; - l'expertise dans le cadre des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. <p>De plus, dans un contexte de changement climatique, l'acquisition de connaissances sur l'état de mer est indispensable pour caractériser sur le long terme les évolutions du niveau d'eau et caler les modèles afin de permettre aux collectivités et gestionnaires des installations littorales de définir des stratégies d'actions adaptées.</p> <p>Ce besoin a notamment été exprimé par l'Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane (OdyC) pour l'élaboration de cartes bathymétriques, la caractérisation de l'aléa submersion marine et la définition des états de la mer lors de tempêtes.</p> <p>L'installation et la maintenance de tels outils de mesure apparaissent donc comme nécessaires pour la compréhension scientifique et l'appui aux acteurs institutionnels et scientifiques du territoire guyanais.</p>
<p>Description de l'action :</p> <p>Installation d'un marégraphe de précision nivelé en NGG sur le site du port de Dégrad des Cannes à Rémire-Montjoly avec transmission des données au SHOM Coût 10 000€</p>
<p>Territoire concerné :</p> <p>CACL</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p><i>Maître d'ouvrage : ÉTAT</i></p> <p><i>Pilotage : DGTM Guyane Direction Mer, fleuves et littoral</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel :</p> <p><i>2^e semestre 2020</i></p>
<p>Plan de financement :</p> <p><i>100 % ÉTAT BOP 181</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite :</p> <p>Enregistrement et transmission au SHOM des données de niveaux de la mer à la côte au niveau de l'Île de Cayenne nivelées en NGG</p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1D : Étude préalable à la mise en place de Programme de recherche sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides littorales

<p>Objectif de l'action : Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique des petits cours d'eau côtiers soumis à l'influence de la marée et leurs interactions avec les zones humides côtières afin de mieux comprendre les mécanismes en jeux dans les phénomènes d'inondation par ruissellement/débordement et submersion marine.</p>
<p>Description de l'action : L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude bibliographique concernant les données disponibles sur le fonctionnement hydrologique des petits cours d'eau côtiers soumis à l'influence de la marée et des zones humides côtières - Préciser les besoins en acquisition de données (mesures de niveaux d'eau, débits...) - Identifier un ou plusieurs sujets de recherche pouvant faire l'objet d'une thèse sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Comprendre les interactions des cours d'eau avec les zones humides et le rôle de celles-ci dans le laminage des crues, le stockage de l'eau, l'alimentation des cours d'eau à l'étiage o Comprendre les impacts des influences marines dans les cours d'eau : mécanismes de propagation de la marée dans les estuaires, influence sur les niveaux d'eau et les écoulements - Identifier les modalités de mise en place de la thèse (laboratoire, financement, directeur de thèse) <p>Mise en place d'un stage de niveau Master encadré par un chercheur en hydrologie Structure d'accueil du stage : Office de l'eau de Guyane Durée : environ 6 mois Coût prévisionnel : 20 000 €</p>
<p>Territoire concerné : CACL</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : Office de l'eau Guyane</i> <i>Pilotage : service Connaissance et suivi de la ressource en eau</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2021</i></p>
<p>Plan de financement : <i>FPRNM : 50 % - OEG : 50 %</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Identification de sujets de thèse et des modalités de mise en place</i></p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1E : Mise à jour de l'atlas des zones inondables (AZI) au droit des zones urbaines, TRH et zones à urbaniser de Roura et Montsinéry-Tonnégrande

Objectif de l'action :

Disposer de documents cartographiques permettant de préserver les axes d'écoulement et d'identifier les zones à risques d'inondation dans les zones à enjeux : zones urbaines, territoires ruraux habités, zones à urbaniser des communes non couvertes par un plan de prévention des risques d'inondation.

Cette action doit permettre de pallier à l'imprécision et/ou manque de fiabilité de l'atlas des zones inondables de 2005 et des études hydrauliques pour les bourgs de Montsinéry et Roura.

Description de l'action :

L'atlas des zones inondables (AZI) est un document d'information des phénomènes d'inondations susceptibles d'avoir lieu en l'état naturel du cours d'eau. Il ne prend pas en compte plusieurs paramètres tels que la submersion marine, le ruissellement d'eau pluviale, la construction de pont, etc. ... Ainsi l'élaboration des AZI est plus rapide à faire que celle des PPRI, il constitue une première approche de la connaissance des zones inondables à une échelle 1/25 000e. Il permet d'avoir un outil d'aide à la décision et à l'aménagement disponible dans le cas où le territoire ne peut être couvert par un PPR.

La méthode retenue est la méthode « hydrogéomorphologique » (cf. Guide méthodologique : Masson, Garry, Ballais, cartographie des zones inondables - approche hydrogéomorphologique, 1996). Elle décrit la structuration et le fonctionnement naturel de la plaine alluviale fonctionnelle des cours d'eau et délimite les structures morphodynamiques modelées par les différentes crues. Il cartographie l'emprise des inondations par débordement de cours d'eau au 1/25 000e. Il apporte un premier niveau de connaissance en représentant différentes zones inondables avec des intensités variables : zones à fortes dynamiques et/ou à fortes hauteurs d'eau et zones à faibles dynamiques et/ou faibles hauteurs d'eau.

La topographie exploitée pour réaliser cette étude sera la topographie laser mise à disposition par la CACL. Les niveaux d'eau aval exceptionnels dans les estuaires et cours d'eau à proximité des zones étudiées seront mesurés pour être pris en compte.

Territoire concerné :

Zones urbaines, territoires ruraux habités et zones à urbaniser des communes de Roura (exceptée la zone de Cacao déjà couverte par un PPR inondation) et Montsinéry-Tonnégrande

Les Territoires Ruraux Habités (TRH) sont des sites occupés hors sites urbains. 7 sites sont retenus au SCOT pour y autoriser une certaine densification :

- Montsinéry-Tonnégrande : Quesnel Ouest 80 ha, Beauséjour/Kalani 200 ha, la Beaume 50 ha, Crique Deux Flots 100 ha
- Roura : Beauséjour 237 ha, Maripa 300 ha et Crique Marguerite 200 ha

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : ÉTAT

Pilotage : DGTM Guyane Direction Aménagement des territoires et transition écologique

Échéancier prévisionnel : 2021

Plan de financement : FPRNM 100 %

Indicateurs de suivi/réussite : finalisation des AZI

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1F : Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations

<p>Objectif de l'action : Réaliser le diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CACL aux inondations conforme au référentiel national de vulnérabilité aux inondations permettant d'orienter les choix de la stratégie de gestion des risques d'inondation et de disposer d'éléments pour établir les analyses coûts-bénéfices (ACB)</p>
<p>Description de l'action : L'action consiste à identifier et quantifier les risques d'inondation selon la méthodologie du référentiel national selon les données disponibles. Les zones à étudier seront définies en fonction des enjeux (zones urbaines ou fréquentées par du public concernées par des aléas). Les indicateurs seront choisis selon les données disponibles afin de pouvoir être quantifiés financièrement. Les indicateurs pourront être : Sécurité des personnes : population exposée à des hauteurs d'eau importantes - résidente (dans les habitations de plain-pied) - présente dans les établissements sensibles (écoles, établissements de santé, EHPAD...) Coût des dommages : - nombre d'habitations/bâti à usage économique/établissements publics inondés - nombre de véhicules - volume d'eaux usées susceptibles d'être déversés - volume de déchets susceptibles d'être emportés Retour à la normale : - itinéraires routiers et piétons interrompus, population impactée, centres de gestion de crise impactés - proportion de populations très fragiles face à une inondation (habitat illégal, non assuré, niveau de pauvreté) - population située dans des quartiers informels où la gestion de crise est complexe Chaque indicateur devra être représenté sous forme de données SIG afin de faire l'objet d'un calcul numérique par analyse spatiale (croisement avec les données SIG aléas inondation). La méthodologie devra pouvoir être reproductible pour les études ACB. Des enquêtes de terrain seront nécessaires pour évaluer certains indicateurs. Coût : 100 000 €</p>
<p>Territoire concerné : <i>Zones urbaines couvertes par un PPR</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL Pilotage : service Eaux pluviales</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>2021</i></p>
<p>Plan de financement : <i>FPRNM : 50 % CACL : 40 % CTG : 10 %</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Finalisation de l'étude</i></p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1G : Cartographie pour la gestion de crise inondation

Objectif de l'action : Disposer de données et d'outils (notamment cartographique) pour : <ul style="list-style-type: none">- compléter les PCS : zones à enjeu, gestion de crise- élaborer les PPMS
Description de l'action : Élaborer des cartes interactives et modifiables sous forme de SIG localisant : <ul style="list-style-type: none">- les ERP situés en zone inondable (BD SDIS, cartographie des enjeux PPR, données SIG disponibles)- les quartiers situés en zone d'aléa et les enjeux spécifiques- les routes inondables, caractériser les risques pour la circulation selon les aléas, identifier les éventuels tronçons à fermer- les quartiers/ERP à risque pouvant nécessiter une évacuation ou une mise en sûreté- les itinéraires et accès aux secteurs sensibles (quartiers à risque, ERP) et centres de gestion de crise (CODIS-SDIS-COZ-COS)- les accès et aléas au droit des points d'accueil identifiés des PCS, proposition de points d'accueil alternatifs selon résultats Coût : 5000 €
Territoire concerné : <i>Zones urbaines couvertes par un PPR</i>
Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service Eaux Pluviales</i>
Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2021</i>
Plan de financement : <i>50 % FPRNM</i> <i>50 % CACL</i>
Indicateurs de suivi/réussite : <i>Finalisation des cartes</i>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1 H : Identification des enjeux en zone inondable hors zone urbaine et Territoires Ruraux Habités

<p>Objectif de l'action : Identifier les enjeux situés en zone inondable situés hors zone urbaine et Territoires Ruraux Habités (zones non couvertes par un PPRi ou le nouvel atlas des zones inondables action 1E)</p> <ul style="list-style-type: none"> - habitat en zone rurale (hors TRH) - Industrie, activités commerciales et touristiques situées hors zone urbaine - Routes <p>Disposer d'informations sur les niveaux de plus hautes eaux, les risques d'inondation potentiels</p>
<p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'enquêtes sur site pour les zones habitées - enquête téléphonique avec visite sur site éventuelle pour les Industries, activités commerciales et touristiques situées hors zone urbaine <p>Les enquêtes porteront sur les niveaux d'eau observés, les zones de ruissellement, les inondations connues (date, repère, photos...), les embâcles, remblais. Les résultats seront reportés dans un rapport d'étude détaillant les informations collectées et identifiant les enjeux à risques d'inondation sous forme de cartographie.</p> <p>La topographie laser pourra être utilisée pour définir les zones de risques. Coût : 10 000 €</p>
<p>Territoire concerné : Zones naturelles et rurales de la CACL (zones non couvertes par un PPRi ou un atlas des zones inondables)</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : services eaux pluviales</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2021</i></p>
<p>Plan de financement : <i>FPRNM : 50 %</i> <i>CACL : 50 %</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Finalisation du rapport et des cartes d'enjeux</i></p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 11 : Étude pour la création de repères de crues

<p>Objectif de l'action : Disposer de données techniques pour implanter des repères de crues Les repères de crue indiquent le niveau maximum atteint par un événement d'inondation en un point donné. Le repère peut consister en une gravure profonde, rehaussée d'une peinture contrastée sur un support pérenne (mur, pile de pont en béton ou pierre) ou bien une plaque scellée ou rivetée. Outre le niveau qu'il représente, le repère mentionne généralement la date de l'inondation considérée et, à l'occasion, la cote mesurée rapportée à un référentiel local, ou exprimée dans le référentiel de nivellement général (de l'époque).</p>
<p>Description de l'action : Un recensement des données existantes sur les Niveaux de Plus Hautes Eaux (NPHE) sera réalisé. Des relevés de NPHE ont déjà été réalisés lors d'études précédentes (atlas des zones inondables, TRI). Ces données seront analysées. Des enquêtes de terrain seront réalisées avec l'appui des services techniques communaux sur les secteurs urbains ou axes routiers les plus exposés aux risques d'inondation afin d'identifier avec les riverains des NPHE. Des fiches de NPHE seront réalisées conformément aux modèles type existants. Les NPHE identifiées seront consignées dans une base de données SIG et dans les bases de données nationales. Les lieux propices à l'installation des repères de crue (visible du public, support pérenne) seront identifiés. Des fiches techniques de mise en œuvre du repère seront réalisées pour chaque site retenu. Coût de l'action : 12 000 €</p>
<p>Territoire concerné : CACL</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage : CACL Pilotage : services eaux pluviales</p>
<p>Échéancier prévisionnel : 2^e semestre 2021</p>
<p>Plan de financement : FPRNM : 50 % CACL : 35 % Comité des assureurs : 15 %</p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : Finalisation des fiches NPHE et des fiches techniques de réalisation des repères de crue</p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1J : Étude hydraulique pour élaborer la stratégie et le programme d'action du PAPI, analyse coût-bénéfice, évaluation environnementale et rédaction du PAPI

Objectif de l'action :

Cette étude hydraulique a pour objectif d'élaborer le programme de travaux du PAPI des zones à risques d'inondation de l'agglomération pour les axes 6 et 7 à savoir :

- les travaux d'aménagements hydrauliques visant à ralentir les écoulements, supprimer les points noirs hydrauliques, recalibrer les cours d'eau et canaux
- les travaux de réalisation d'ouvrages de protection hydrauliques.

Véritable outil d'aide à la décision, cette étude hydraulique devra permettre aux acteurs du territoire d'appréhender les mécanismes en jeu dans les inondations pour différentes périodes retour pour chaque type d'évènement (niveau d'eau aval/évènement pluvieux) et les zones impactées.

Différentes stratégies de gestion des inondations (élargissement, protection, stockage...) seront élaborées. L'analyse multicritère et l'analyse coût-bénéfice seront menées conjointement à l'étude afin de disposer pour chaque scénario proposé, de critères de choix conformes au cahier des charges PAPI 3.

Description de l'action :

L'étude devra intégrer les données existantes et les modèles hydrauliques disponibles et notamment les études en cours :

- Le plan de prévention des risques d'inondation de l'île de Cayenne et Macouria
- Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la CACL

Phase 1 : L'étude hydraulique consistera à identifier et caractériser les mécanismes des inondations dans les zones à risques d'inondation :

- L'existence et l'impact des obstacles aux écoulements de crue :
 - o Transparence hydraulique sous les routes au droit du lit mineur et du lit majeur
 - o Capacités d'évacuation des écoulements de crue au droit des canaux et cours d'eau (y compris ouvrages enterrés) en tenant compte de l'influence de l'envasement et de la prolifération de la végétation sur les inondations (cf. action xx)
 - o Influence des remblais dans les champs d'expansion des crues
- L'influence aval : Prise en compte des niveaux aval réels au droit des fleuves, zones humides et de la mer (en tenant compte d'une hausse du niveau de la mer)

Phase 2 :

- construction des scénarios d'aménagements hydrauliques : es scénarios seront testés pour plusieurs types d'évènements. Il sera tenu compte de l'élévation du niveau de la mer.
- analyse multicritère et analyse coût-bénéfice : permettront d'identifier le scénario retenu

Phase 3 :

- élaboration du programme d'actions pour les axes 6 et 7 du PAPI (niveau AVP)
- rédaction du PAPI
- évaluation environnementale

coût : 250 000 €

Territoire concerné :

CACL

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : CACL

Pilotage : service Eaux pluviales

Échéancier prévisionnel : 2021

Plan de financement :

FPRNM : 50 % CACL : 30 % CTG : 20 %

Indicateurs de suivi/réussite : Finalisation du programme PAPI - labellisation

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1K : Formation des élus et services techniques des communes et de la CACL aux risques inondation et à la gestion de crise

Objectif de l'action : Favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire, faciliter la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde et aider les élus à mieux gérer les inondations en renforçant les connaissances, la culture du risque
Description de l'action : La formation abordera les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Risques d'inondation : typologie des inondations sur la CACL (débordement, ruissellement, submersion marine), fréquence (pluies normales, pluies exceptionnelles), facteurs de risques (construction en zone basse, sous-dimensionnement des réseaux)- La gestion de crise : organisation de la gestion de crise (PCS, acteurs, coordination)- L'urbanisme et la prévention des inondations : servitude d'écoulement, transparence hydraulique, champ d'expansion des crues, cote d'inondable Coût : 10 000 €
Territoire concerné : CACL
Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : services Eaux pluviales</i>
Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2021</i>
Plan de financement : <i>FPRNM : 50 %</i> <i>CACL : 50 %</i>
Indicateurs de suivi/réussite : <i>nombre de formations réalisées et nombre d'élus formés</i> <i>rapports de formations (nombre de participants), questionnaire à l'attention des élus en fin de formation</i>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1L : Campagne de communication auprès du grand public et concertation PAPI

<p>Objectif de l'action : Sensibiliser le grand public au risque d'inondation sur la CACL (zones à risques, bons comportements, respect des écoulements), consulter la population pour l'élaboration du PAPI de l'agglo</p>
<p>Description de l'action : Conception d'une campagne de communication fondée sur des messages éducatifs et expliqués; des images faciles à comprendre et à mémoriser basées sur les spécificités locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques d'inondation de la CACL - Inondation par ruissellement et débordements (écoulement amont-aval) - Inondation par submersion (niveau d'eau contrôlé par la mer) - Cartes de risques - Bons comportements en cas d'inondation : avant-pendant-après la crise - Respect des écoulements : risques liés aux déchets dans les fossés et canalisations, remblais et ouvrages sous-dimensionnés <p>Conception et mise en œuvre d'une campagne générale grand public (spots TV et radio, affiches et flyers) Organisation d'un apéro-sciences « inondations » Organisation d'un jeu-concours grand public</p> <p>Les documents de présentation du PAPI seront mis à disposition du public sur internet notamment avec une procédure de recueil des avis. La concertation PAPI se fera également lors de réunions de quartier en zone de risques et de participation à des émissions de radio.</p> <p>Coût : 30 000 €</p>
<p>Territoire concerné : CACL</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service Eaux pluviales chargé de mission PAPI</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2021</i></p>
<p>Plan de financement : <i>FPRNM : 50 %</i> <i>CACL : 30 %</i> <i>CTG : 20 %</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Nombre d'avis reçus</i> <i>Nombre de personnes touchées par la campagne de communication</i></p>

Axe 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Fiche-action n° 1M : Sensibilisation des scolaires aux risques d'inondations

<p>Objectif : Les « jeunes » constituent un public cible clé pour la sensibilisation aux risques majeurs, dont les risques d'inondations. En bas âges, ils s'avèrent particulièrement réceptifs et intéressés pour découvrir le fonctionnement des territoires qui les entourent; à l'adolescence, la « génération connectée » est informée des catastrophes naturelles à l'échelle mondiale, ce qui en fait un public engagé pour comprendre les enjeux de vulnérabilité des sociétés, dont celle de Guyane. Enfin, les jeunes représentent le lien direct avec le reste de la population. Un jeune informé sur les risques majeurs est généralement un vecteur de sensibilisation dans la cellule familiale auprès des générations qui le précèdent, et qui souvent n'ont pas baigné dans une culture du risque.</p>
<p>Description de l'action : Organiser au moins un concours interétablissements scolaires (primaire au collège) concernant les inondations. Par exemple : réalisation d'un DICRIM jeune, création d'une maquette de la maison résiliente, spot publicitaire pour la prévention des risques... Présence dans des forums métiers, intervention dans des écoles, animation de stands sur des évènements (salon de l'immobilier, festival alternatif...) Prévoir une partie inondation dans la mallette Sololya de la Sepanguy Créer le jeu « aléa/enjeu/risk » en version guyanaise Créer le jeu « Paré pas paré » en version guyanaise Coût : 205 000 €</p>
<p>Territoire concerné : tout le département de la Guyane</p>
<p>Maître d'ouvrage : ÉTAT Pilotage : DGTM Guyane Direction Aménagement des territoires et transition écologique</p>
<p>Échéancier prévisionnel : Depuis la SLGRI (2016), durant et après le PAPI</p>
<p>Financement : FPRNM : 100 %</p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : Nombre de scolaires sensibilisés Nombre d'évènements organisés</p>

Axe 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Fiche-action n° 2A : Étude pour la création d'un système d'avertissement local aux inondations

<p>Objectif de l'action : L'étude devra permettre de définir le système d'avertissement local aux crues à réaliser afin de pouvoir le mettre en œuvre lors du PAPI. La vigilance réalisée par Météo France, seule existante actuellement sur le territoire de la CACL comprend la vigilance fortes pluies et orages et la vigilance mer dangereuse à la côte. Or une grande partie des inondations sur le territoire de la CACL dépend fortement des niveaux d'eau aux exutoires (coefficient de marée haute et marais). Ainsi le suivi du seul paramètre Pluie est insuffisant pour prévoir les risques d'inondation. Le système d'avertissement local aux inondations devra permettre de suivre à distance les facteurs déclenchant les inondations (cumuls de pluie, niveaux d'eau mesurés en aval des zones à risques, niveau de marée d'après prédictions SHOM) et générer des alertes transmises en temps réel aux services techniques et à la population. Les données des 10 stations de mesures de niveaux d'eau avec télétransmission (action 1B) seront utilisées.</p>
<p>Description de l'action : L'étude comprendra les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des zones à enjeux qui seront concernées par le système d'avertissement aux inondations - Structure du réseau de mesures à réaliser : sites à équiper, conception, transmission des données, alimentation électrique - Protocole de collecte des données auprès des organismes (Météo France, SHOM, CVH, données de fonctionnement de l'écluse Laussat...) - Gestion des données : support (serveur FTP, cloud), gestion en interne ou par un prestataire, sécurisation et archivage, calculs des seuils d'alerte, visualisation des données (site internet, application mobile...), modalités d'envoi des alertes (sms, appli mobile...) - Définition des seuils d'alerte (en fonction des données disponibles : NPHE, cote du bâti, cumuls des précipitations lors des précédentes inondations) <p>Coût : 30 000 €</p>
<p>Territoire concerné : CACL</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage : CACL Pilotage : service Eaux pluviales</p>
<p>Échéancier prévisionnel : 1^{er} semestre 2022</p>
<p>Plan de financement : FPRNM : 50 % CACL : 50 %</p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : Finalisation de l'étude Projet de système d'avertissement local aux crues fonctionnel</p>

Axe 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Fiche-action n° 3A : Étude de définition d'un système d'alerte population

<p>Objectif de l'action : Disposer d'éléments pour mettre en place un système d'alerte à la population en cas de risque majeur Les systèmes d'alerte actuels prévus par les PCS et l'EMIZ sont le porte à porte, l'affichage via des panneaux d'information, la diffusion de bulletin d'alerte dans les médias. Les sirènes des pompiers ne sont plus utilisées (les codes ne sont pas connus du grand public). D'après les services de secours, ces moyens ne permettent pas de prévenir efficacement les populations exposées.</p>
<p>Description de l'action : Les principaux moyens d'alerte sont : - le porte à porte : Cela présente l'avantage de cibler la population et d'alerter précisément, mais nécessite beaucoup de temps (déplacement, moyens humains importants pour informer un grand nombre de gens rapidement). - les sirènes : Elles permettent d'alerter à tout moment et de couvrir une zone déterminée. Le signal d'alerte doit être compris des citoyens et la portée est limitée. - la télévision ou la radio : Via des bulletins d'alerte (dont des bulletins météo) qui nécessitent de se trouver à l'écoute au moment de l'alerte. - le téléphone : Il s'agit d'un moyen rapide et direct qui nécessite toutefois des ressources humaines et suffisamment de lignes téléphoniques pour pouvoir contacter rapidement les principales personnes exposées à un risque. D'autres moyens existent : médias, réseaux sociaux (facebook : notification qui incite la personne à prévenir son réseau s'il est hors de danger (évite la saturation des réseaux)), sms (listing), application mobile dédiée, diffusion cellulaire (envoi automatique de messages aux téléphones situés dans un secteur). L'étude aura pour objectif de préciser les besoins en termes d'alerte : population, quartier à cibler en fonction des types d'alertes, seuils de déclenchement, messages à diffuser et proposer des solutions techniques en détaillant les coûts et modalités de mise en œuvre. Coût 10 000 €</p>
<p>Territoire concerné : <i>CACL</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL Pilotage : service eaux pluviales</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>2^e semestre 2021</i></p>
<p>Plan de financement : <i>100 % CACL</i></p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Identification d'un système d'alerte fonctionnel</i></p>

Axe 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Fiche-action n° 4A : Création et diffusion d'une plaquette information sur les servitudes d'écoulement pluvial

<p>Enjeux et Objectif de l'action : L'absence de transparence hydraulique constitue la cause de bon nombre d'inondations sur le territoire de la CACL en raison de la forte densité du réseau hydrographique, dont une part importante se situe sur du foncier privé et ne figure pas sur les cartes et cadastre. La réglementation (article 640 du Code civil) interdit de faire obstacle aux écoulements naturels. Méconnue, elle est peu appliquée notamment parce que les propriétaires n'ont pas connaissance d'écoulements sur leur terrain (les écoulements étant généralement non visibles avant défrichage).</p>
<p>Description de l'action : L'action consiste à réaliser et diffuser une plaquette d'information destinée aux aménageurs concernant la réglementation en matière d'écoulement pluvial. Le contenu de la plaquette présentera de façon pédagogique et illustrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La servitude d'écoulement pluvial définie par l'article 640 du Code civil - Les modalités d'aménagement d'un terrain concerné par une servitude d'écoulement - Les modalités d'évacuation des eaux pluviales dans une servitude d'écoulement située sur un foncier privé <p>La plaquette sera éditée en format papier pour diffusion dans les services urbanisme des mairies, à la CACL, aux notaires... Une version électronique sera également réalisée.</p> <p>Coût : 5000 € La conception de la plaquette pourra être réalisée par la CACL.</p>
<p>Territoire concerné : CACL</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service eaux pluviales</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>1^{er} semestre 2021</i></p>
<p>Plan de financement : 50 % FPRNM 50 % CACL</p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Nombre de plaquettes mises à disposition</i></p>

Axe 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Fiche-action n° 4B : Étude de faisabilité technique financière et réglementaire d'aménagements résilients en zone inondable sur le territoire démonstrateur Crique Fouillée

Enjeux et Objectif de l'action :

Les ateliers du territoire organisés sur le territoire de la CACL par l'AUDEG, l'Office de l'eau et la DEAL sur le thème de « faire de l'eau une ressource pour l'aménager » ont permis de constater que les voies d'eau, initialement primordiales en Guyane pour l'accès et les déplacements ont progressivement été reléguées à l'état de bas-fonds insalubres suite à la création des routes terrestres sur les zones exondées.

Actuellement, les aménagements urbains intègrent difficilement l'eau dans leur trame urbaine pour diverses raisons : milieux humides peu propices à la promenade (marécages hébergeant moustiques, serpents), contraintes géotechniques dans les zones basses, contraintes réglementaires liées à la prévention des risques d'inondation, difficultés à maintenir des plans d'eau ouverts (bassins ou canaux) en raison de la prolifération de la végétation, risques sanitaires et nuisances liés à des rejets d'eaux usées ou décharges sauvages.

D'autre part, la gestion des eaux pluviales dans un contexte de développement urbain très rapide nécessite des aménagements hydrauliques adaptés pour stocker et évacuer les eaux pluviales dans un contexte complexe (climat équatorial, topographie plane, influence d'entrées d'eaux marines, élévation du niveau des mers...).

L'absence ou la défaillance des aménagements hydrauliques engendrent des inondations fréquentes par ruissellement, débordements ou submersion marine qui impactent très fortement le territoire et en particulier les zones urbaines actuelles et les zones propices au développement dans un contexte de limitation de l'étalement urbain.

Le secteur central Ouest du territoire de la crique Fouillée présente un enjeu d'aménagements stratégiques du fait de sa position centrale et en limite de zones aménagées. Plusieurs opérations d'aménagement d'intérêt intercommunal, voire national, y sont positionnées :

- Le Grand Parc Collery-Terca porté par la CACL
- Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Matoury Terca - Kombo - Comou porté avec la Ville de Matoury
- L'OIN Balata Est opéré par l'EPFA (dont le périmètre est inclus dans la zone NPNRU)

L'aménagement de la zone Collery-Terca-Kombo-Comou constitue une opportunité forte de remettre l'eau au cœur de la ville et la valoriser pour assurer le stockage et l'évacuation des eaux pluviales afin de prévenir les inondations.

Description de l'action :

L'action consiste à réaliser une étude technique financière et réglementaire d'aménagements résilients en zone inondable sur le territoire démonstrateur Crique Fouillée (zone Collery-Terca-Kombo-Comou).

Le périmètre de l'étude portera sur le bassin versant du secteur central ouest de la crique Fouillée et son exutoire jusqu'à la rivière de Cayenne. Pour cela, un modèle hydraulique précis du périmètre d'étude sera réalisé. L'étude devra définir :

- Les aménagements hydrauliques nécessaires pour gérer les écoulements et prévenir les inondations et les modalités d'intégration à l'espace urbain

L'étude devra préciser les modalités de conception technique de ces ouvrages (canaux, bassins de rétention, réseau pluvial, ouvrages hydrauliques sous les voies...) afin de les intégrer à l'espace public et assurer la visibilité de l'eau (localisation, profondeur, matériaux, fluctuations des niveaux, maîtrise de la végétation...).

L'étude devra préciser la faisabilité et les modalités d'intégration de ces ouvrages à l'espace public (cheminements doux, aires de jeu, espaces verts (zone humide reconstituée), plaine de jeux, parcours sportif).

Les ouvrages à réaliser hors emprise des aménagements devront également être définis (rétablissement de la transparence hydraulique en aval).

- Les zones humides à préserver pour leur qualité écologie (réservoir biologique, corridor...) et leur rôle dans la prévention des inondations

L'étude devra permettre d'identifier des modalités de mise en valeur de ces zones humides dans l'aménagement urbain (visibilité depuis l'espace public, accessibilité par des cheminements pédestres en périphérie, points d'observation de la faune...).

- Les aménagements résilients réalisables dans les zones inondables et les modalités de réalisation

Les aménagements résilients pourront consister en des bâtiments sur pilotis en continuité des zones exondées, des aménagements classiques avec rétablissement des capacités de stockage par déblais/remblais ou des aménagements autres que bâtiments (photovoltaïque, agriculture type champs surélevés...). Concernant les bâtiments, l'accessibilité PMR et le raccordement aux réseaux devront être précisés.

Ces aménagements doivent être conçus en tenant compte des niveaux d'eau moyens en saison des pluies et des niveaux de crues exceptionnelles.

Les matériaux utilisés doivent être adaptés à la présence d'eau (béton, graviers, roche...).

L'usage de bois ou d'éléments métalliques est à proscrire.

Outre le volet technique détaillé ci-dessus, l'étude comportera :

- un volet réglementaire concernant les possibilités d'expérimentation par rapport à la législation en vigueur sur les constructions en zone inondable
- un volet financier présentant le coût des aménagements proposés
- un échéancier des travaux

Cette étude sera réalisée en concertation avec les porteurs de projet des opérations (ville de Matoury, EPFAG, CACL). L'intégration des aménagements hydrauliques à la trame urbaine nécessite en effet une construction itérative des aménagements urbains et hydrauliques (identification des emprises, conception des cotes projet...).

L'équipe en charge de l'étude devra disposer des compétences suivantes : expertise hydraulique (modélisation 1D/2D), aménagement paysager, VRD (conception et estimation).

Coût 80 000 €

Territoire concerné : zone Collery-Terca-Kombo-Comou

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : CACL Pilotage : service eaux pluviales

Échéancier prévisionnel : 2021 à début 2022

Plan de financement :

50 % FPRNM 35 % CACL 15 % EPFAG

Indicateurs de suivi/réussite : *Finalisation de l'étude*

Axe 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Fiche-action n° 5A : Inventaire des habitations soumises à des inondations très fréquentes, étude de faisabilité de mise hors d'eau/protection, évaluation du coût d'acquisition/destruction

Enjeux et Objectif de l'action :

Certaines habitations (quelques dizaines) situées sur le territoire de la CACL subissent régulièrement des inondations, ces inondations peuvent se produire plusieurs fois par an pour les plus impactés ou tous les deux à trois ans. L'étude a pour objectif d'identifier et estimer le coût de protection/mise hors d'eau de ces habitations pour des inondations fréquentes et évaluer le coût d'acquisition et destruction de ces habitations afin de disposer de données chiffrées pour choisir les actions à mettre en œuvre.

Description de l'action :

- Identification des habitations concernées régulièrement par des inondations pour des pluies de récurrence décennale ou inférieure (habitations dont les pièces de vie intérieures ont été inondées au moins deux fois depuis 2014) via des entretiens avec les services techniques de commune, étude de la BD du SDIS, enquêtes de terrain.
- Visite des habitations
- Chiffrage sommaire de mise hors d'eau/protection contre les inondations
- Estimation financière pour l'acquisition et la destruction des habitations

Coût : 20 000 €

Territoire concerné :

CACL

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : CACL

Pilotage : service eaux pluviales

Échéancier prévisionnel :

2^e semestre 2021

Plan de financement :

50 % FPRNM

50 % CACL

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'habitations diagnostiquées

Axe 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

Fiche-action n° 6A : Étude pour améliorer les écoulements dans les canaux et cours d'eau et limiter les coûts d'entretien

<p>Objectif de l'action : Les mauvaises conditions d'écoulement des eaux dans ces ouvrages sont une des causes principales des inondations régulièrement observées sur les zones urbaines de la CACL. La prolifération d'une végétation dense herbacée dans les canaux pluviaux et l'envasement qu'elle provoque (par accumulation de matière organique) diminue considérablement les sections hydrauliques et les vitesses d'écoulement allant jusqu'à isoler hydrauliquement les canaux des exutoires dans les fleuves.</p> <p>L'action a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'écoulement des eaux pluviales (végétation à hauteur limitée) - Limiter les fréquences d'entretien - Limiter les coûts d'entretien
<p>Description de l'action : Dans un premier temps seront identifiées les caractéristiques hydromorphologiques et écologiques des canaux urbains et périurbains envahis par des herbacées ou plantes flottantes au droit des berges et du fond du canal.</p> <p>Des solutions d'aménagement et d'entretien des canaux permettant de limiter la prolifération de la végétation et maîtriser les coûts d'entretien seront proposées et détaillées.</p> <p>Les solutions pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de techniques de génie végétal - La modification hydromorphologique du canal pour limiter le développement des espèces envahissantes (ex. : approfondissement pour augmenter la hauteur d'eau) - La mise en œuvre d'ouvrages ou géotextile (éventuellement réalisés à partir de matériaux locaux (végétaux, bois ou minéraux) - La végétalisation des berges et du fond du canal avec des essences locales - La mise en œuvre d'ouvrages d'épuration tertiaire pour limiter l'apport en nutriments - Le contrôle de l'ensoleillement par des plantations d'arbres sur les berges <p>Coût : 40 000 €</p>
<p>Territoire concerné : <i>Île de Cayenne</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <i>Maître d'ouvrage : CACL</i> <i>Pilotage : service eaux pluviales</i></p>
<p>Échéancier prévisionnel : <i>1^{er} semestre 2021</i></p>
<p>Plan de financement : FPRNM : 50 % CACL : 50 %</p>
<p>Indicateurs de suivi/réussite : <i>Identification de solutions d'aménagement</i></p>

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Fiche-action n° 7A : Étude pour la réhabilitation et le confortement de l'aménagement hydraulique Laussat, dossier d'autorisation et étude de danger

Objectif de l'action :

- Concevoir le projet de réhabilitation et confortement de l'aménagement hydraulique Laussat permettant d'assurer la protection des zones inondables du centre-ville de Cayenne
- régulariser l'aménagement hydraulique Laussat conformément aux textes en vigueur : dossier d'autorisation environnementale incluant l'étude de danger

L'étude de dangers de l'ouvrage Laussat permettra d'analyser les performances de l'ouvrage et l'organisation du gestionnaire des ouvrages sur la gestion du risque.

Description de l'action :

L'action consiste à réaliser les études de conception des travaux de réhabilitation et confortement de l'aménagement hydraulique Laussat conformément aux résultats des études hydrauliques, y compris si nécessaire le renforcement du système d'endiguement associé. Les études s'appuieront sur le diagnostic de l'ouvrage réalisé en phase 1 du SDGEP ainsi que les analyses hydrologiques et résultats des simulations hydrauliques.

Les études seront menées jusqu'à un stade projet.

Le dossier d'autorisation environnementale incluant l'étude de danger sera réalisé conformément à la réglementation en intégrant les travaux prévus par le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP).

Le dossier comportera notamment :

- l'estimation de la population de la zone protégée et l'indication du niveau de la protection,
- Le descriptif détaillé de l'ouvrage ainsi que les cartes et schémas appropriés,
- Les études d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire;
- L'étude d'impact ou l'étude d'incidence environnementale
- L'étude de dangers
- les consignes de surveillance des ouvrages en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue.

L'étude de danger sera réalisée conformément à l'Arrêté du 7 avril 2017 par un organisme agréé conformément aux dispositions des articles R.214-129 à R.214.132 en tenant compte de la configuration effective une fois les travaux achevés (la situation transitoire pendant la réalisation des travaux sera également évaluée).

Coût : 30 000 €

Territoire concerné :

Zone protégée par l'ouvrage Laussat et son système d'endiguement contre les inondations (zones basses du centre-ville de Cayenne, surface estimée à 33 ha)

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : CACL Pilotage : service eaux pluviales

Échéancier prévisionnel :

1^{er} semestre 2021

Plan de financement :

FPRNM : 50 %

CACL : 50 %

Indicateurs de suivi/réussite :

Finalisation de l'étude projet

Obtention des autorisations